

Les écocentres

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

Les écocentres jouent un rôle crucial dans le système de récupération, de tri, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles au Québec. Ces points d'apport volontaire offrent aux citoyens un service de proximité pour se départir de diverses matières qui ne sont pas toujours prises en charge lors des collectes municipales régulières.

Lors de l'élaboration du Bilan 2023, RECYC-QUÉBEC a recensé environ 430 écocentres, points de dépôts, écocentres mobiles et écocentres satellites sur le territoire québécois¹. Les écocentres² ayant répondu au Bilan 2023 sont majoritairement de responsabilité publique (97 %)³. Ils desservait 94 % de la population du Québec en 2023. En incluant les écocentres non répondants, cette desserte peut être estimée à 96 %⁴.



Un programme visant à optimiser le réseau d'écocentres québécois

L'action 14 du **Plan d'action 2019-2024** de la **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles** visait à encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue. De plus, la direction 2 de la **Stratégie de valorisation des matières organiques** visait à offrir, à l'échelle municipale, la possibilité aux citoyens de récupérer la matière organique, via notamment le développement du réseau d'écocentres pour assurer la récupération des résidus de bois.

Dans ce contexte, le Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois a été mis en place en mars 2021. Depuis, près de **101 écocentres** ont été soutenus, dont **8 nouveaux écocentres** et **93 écocentres existants optimisés**.

¹ Ce nombre exclut notamment les points de dépôt exclusifs de produits visés par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP), les points de dépôt où toutes les matières sont destinées à l'enfouissement, les collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux (RDD) et les magasins de réemploi sauf ceux qui sont situés sur le site d'un écocentre.

² Dans la section « Écocentres » de ce Bilan, le terme « écocentres » est utilisé pour désigner tous les types d'installations visés par cette section (points de dépôt, écocentres réguliers, écocentres satellites, etc.).

³ Incluant les communautés autochtones et les organismes municipaux (municipalités, agglomérations, régies intermunicipales, municipalités régionales de comté (MRC), etc.). Deux pour cent (2 %) de ceux-ci étaient de responsabilité privée et 2 % relevaient d'une société d'économie mixte. Cette répartition ne tient pas compte des contrats conclus par des entités publiques avec des organisations privées ou à but non lucratif.

⁴ L'estimation de la desserte des écocentres non répondants est basée sur la population des municipalités où ils se situent.



Les écocentres

Les modalités des écocentres

Tous les écocentres répondants acceptent les matières provenant des résidents, 48 % des écocentres répondants acceptent également les matières provenant d’industries, commerces et institutions (ICI) assimilables⁵; 39 %, celles provenant d’ICI non assimilables⁵; 39 %, celles provenant d’entrepreneurs en construction, rénovation et démolition et 28 %, celles provenant d’entreprises agricoles.

Les modalités de tarification varient grandement selon les écocentres. Lorsqu’une tarification est appliquée, elle peut être partielle ou totale. Lorsqu’elle est partielle, elle peut s’appliquer, par exemple après un nombre déterminé de visites, à certaines catégories de matières seulement ou au-delà d’une certaine quantité. Les modalités de tarification sont aussi généralement différentes en fonction des catégories d’usagers acceptés aux écocentres.

Le Tableau 1 indique les pourcentages des écocentres répondants selon les modalités de tarification appliquées aux différentes catégories d’usagers.

Tableau 1
Écocentres répondants selon les modalités de tarification appliquées pour chaque catégorie d’usagers en 2023

	Résidentiel	ICI assimilables	ICI non assimilables	Entre-preneurs	Entreprises agricoles
Sans frais	68 %	15 %	8 %	8 %	15 %
Tarification partielle	29 %	20 %	19 %	16 %	8 %
Tarification en tout temps	3 %	13 %	12 %	15 %	4 %
% des écocentres acceptant chaque catégorie d’usagers	100 %	48 %	39 %	39 %	28 %

Les types et la destination des matières reçues par les écocentres

Près de 650 000 tonnes de matières ont été reçues par les écocentres répondants en 2023. Cette quantité inclut un peu plus de 160 000 tonnes qui ont été acheminées directement à des lieux d’élimination pour être soit éliminées, utilisées en recouvrement journalier ou utilisées à un autre usage sur ces sites. Elle inclut d’autre part près de 490 000 tonnes de matières qui ont été réemployées⁶, recyclées, valorisées en énergie, envoyées vers un centre de tri ou vers un programme de gestion (programme de responsabilité élargie des producteurs (REP)⁷ et programme de gestion des pneus hors d’usage) ou, dans le cas de certains résidus domestiques dangereux, récupérés en vue de leur élimination sécuritaire. Ainsi, 25 % du total des matières reçues ont été éliminées et 75 % ont été détournées de l’élimination, comme représenté dans le Tableau 2.

Tableau 2
Quantités de matières récupérées et éliminées par les écocentres en 2023

Traitement	Tonnage	%
Récupération	490 000	75 %
Acheminement vers un lieu d’élimination	160 000	25 %
Total de matières reçues	650 000	100 %

⁵ Produisant des matières résiduelles similaires à celles du secteur résidentiel, en quantité et en composition.
⁶ Une part importante des matières reçues dans les écocentres et destinée au réemploi n’est pas pesée et n’a pas pu être estimée. La quantité de 490 000 tonnes exclut donc cette part de matières réemployées.
⁷ Ce tonnage exclut les quantités de lampes contenant du mercure. La compilation étant difficile, l’information n’a pas été demandée dans le questionnaire écocentre du Bilan 2023.



Les écocentres

BILAN 2023 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La composition détaillée des matières récupérées dans les écocentres est présentée au Tableau 3.

Tableau 3
Composition des matières récupérées par les écocentres en 2023

Catégorie de matières	Tonnage	%
Résidus de CRD non triés	127 000	26 %
Bois	108 000	22 %
Agrégats	57 000	12 %
Bardeau	11 000	2 %
Gypse	2 000	1 %
Total de résidus de CRD⁸	307 000	63 %
Résidus végétaux	61 000	13 %
Terre et sable	28 000	6 %
Métaux	39 000	8 %
Matières recyclables de la collecte sélective	6 000	1 %
Produits sous REP ⁹	16 000	3 %
Encombrants	16 000	3 %
Pneus	8 000	2 %
RDD ¹⁰	4 000	1 %
Autres plastiques ¹¹	1 000	<1 %
Textiles ¹²	<1 000	<1 %
Total	490 000	100 %

8 Excluant les résidus de CRD présents dans d'autres catégories, mais qu'il n'est pas possible de ventiler (ex. : dans la catégorie métaux).

9 Cette catégorie inclut les produits sous REP au cours de l'année 2023, soit : les appareils ménagers et de climatisation, les huiles, les liquides de refroidissement et les antigels (incluant les contenants et les filtres), les piles (rechargeables et à usage unique) et les batteries, les peintures (incluant les teintures, vernis, apprêts et les contenants), les produits électroniques et les produits agricoles. Les lampes contenant du mercure ont été exclues en raison du manque de données.

10 Cette catégorie inclut seulement les résidus domestiques dangereux hors REP et les bonbonnes de propane.

11 Cette catégorie inclut les plastiques hors collecte sélective comme le polystyrène, les toiles d'entreposage de bateaux et d'autres objets de plastique (jouets, sièges de bébé, bacs de récupération, etc.).

12 Une bonne partie des textiles reçus sont voués au réemploi et ne sont pas pesés, ce qui résulte en une sous-estimation des quantités récupérées.



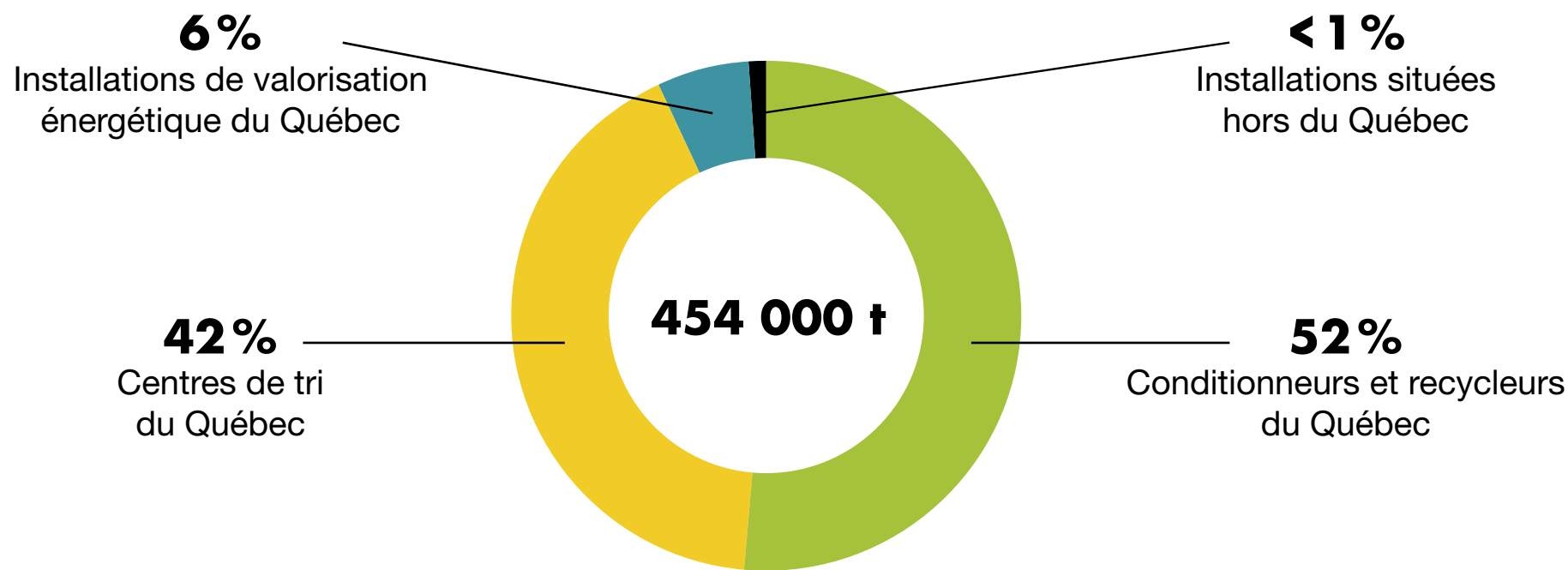
Les écocentres

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) représentent la plus grande proportion de matières récupérées par les écocentres répondants (excluant les matières reçues et destinées à un lieu d'élimination), soit 307 000 tonnes ou plus de 60 % des matières récupérées.

Les autres catégories de matières récupérées les plus représentées, en excluant les matières acheminées vers un lieu d'élimination, sont les résidus végétaux comprenant les résidus verts, les arbres et les branches (13 %) ainsi que les métaux (8 %). Ces derniers excluent les contenants de métal visés par la collecte sélective.

La majorité des matières récupérées par les écocentres répondants ont été acheminées vers des conditionneurs et recycleurs situés au Québec (52 %), tandis que 42 % des matières ont été envoyées à des centres de tri et 6 % à des installations de valorisation énergétique du Québec, représentant un total de 454 000 tonnes¹³ (Figure 1). Seulement une centaine de tonnes représentant moins de 1 % des matières ont été dirigées par les écocentres vers des installations situées hors Québec.

Figure 1
Destination des matières récupérées par les écocentres en 2023



13 Ce tonnage exclut les RDD, les produits sous REP, les matières destinées au réemploi ainsi que les pneus.

14 Incluant une estimation de la desserte offerte et des quantités de bois de CRD récupérées par les installations recensées, mais n'ayant pas fait l'objet d'une réponse au Bilan.

Les quantités de matières acheminées vers des lieux d'élimination sont présentées au Tableau 4.

Tableau 4
Quantités de matières acheminées par les écocentres vers des lieux d'élimination en 2023

Destination finale au lieu d'élimination	Tonnage	%
Enfouissement ou incinération	120 000	74 %
Recouvrement journalier ou final	29 000	18 %
Autres usages dans un lieu d'élimination (ex. : chemins d'accès)	13 000	8 %
Total	160 000	100 %

Il est possible d'estimer qu'environ 90 % de la population du Québec aurait accès à une installation lui permettant de détourner le bois de CRD de l'élimination¹⁴. Les installations le permettant demandent aux usagers de déposer ce bois soit séparément des autres catégories de matières, soit avec des résidus de CRD mélangés destinés à un tri.

Le réemploi dans les écocentres

Parmi les écocentres répondants, 40 % ont indiqué offrir une solution de réemploi pour certains articles reçus (résidus de CRD, vêtements, meubles, articles d'usage courant, vélos, etc.). Les écocentres mettent en place diverses initiatives pour soutenir cette filière, comme l'aménagement d'un espace de revente pour les citoyens, les dons à des organismes de bienfaisance, des partenariats avec des ressourceries ou le réemploi de certaines matières récupérées à des fins d'entretien ou d'autres usages sur le site de l'écocentre. D'ailleurs, 13 % des écocentres répondants offrent un espace de vente sur place; 16 %, un espace où les gens viennent chercher des articles sans frais et 24 %, un espace de réception sans distribution sur place (ex. : cloches de dons). Certains assurent la réparation d'articles ou le transfert vers un réparateur.